

les commissions d'écoles, dans les collèges et dans le conseil supérieur.

Aussi, prétendent-ils affaiblir le témoignage des chiffres que nous avons énumérés en affirmant que le recensement a été mal fait, ou, du moins, que les gens d'Ontario ont intentionnellement favorisé leurs groupes en grossissant le nombre des instruits dans leur région.

La différence est pourtant si grande entre les deux provinces qu'il faudrait admettre également que les recenseurs de Québec aient augmenté le nombre des illettrés, ce qui est absurde.

Mais, puisqu'en pareille matière, les arguments les plus spécieux doivent être traités sérieusement, nous allons admettre pour un instant que les chiffres de 1891 ne sont pas dignes de foi.

Nous allons donc prendre une autre année ; disons, 1871.

Personne n'a jamais prétendu que les chiffres du recensement de 1871 ont été manipulés. On aurait eu le temps de s'en apercevoir.

Pour éviter un autre reproche qui nous a été fait de prendre comme point de comparaison l'âge de dix ans, nous allons remonter l'âge à 20 ans.

Nous allons donc mettre en regard la proportion par cent des illettrés dans chaque province pour les années 1871 et 1891.

L'âge pour lequel la proportion est établie est 20 ans.

Voici le tableau que nous obtenons :

Provinces.	1871	1891
Ontario.....	12.8 p.c.	9.9 p.c.
Nouveau-Brunswick.....	21.0 p.c.	16.3 p.c.
Nouvelle-Ecosse.....	24.9 p.c.	19.5 p.c.
Québec.....	45.8 p.c.	56.4 p.c.

Ainsi, notre province était la dernière en 1871 comme elle l'est en 1891.

En 1871, il y avait dans Québec 45

personnes sur cent, âgées de plus de 20 ans, qui ne savaient ni lire ni écrire.

En 1891, il n'y en a que 31, ce qui est encore fort triste, et nous laisse toujours à la queue des autres.

Pauvre Province !

MAGISTER.

L'AUTOCRATIE CLERICALE

Toutes les fois que notre clergé en a l'occasion, il montre ses instincts autoritaires implacables, sa tyrannie que rien ne peut abattre.

Ainsi, St-Henri est absolument en émoi à propos d'une question scolaire qui intéresse vivement tous les contribuables.

Il s'agit de l'installation d'une école de filles, et les opinions sont partagées sur le meilleur parti à suivre.

Les uns, c'est le plus grand nombre, désirent que l'on fasse l'achat d'un terrain de valeur au moyen d'un emprunt à long terme.

Les autres, ayant à leur tête le curé, veulent absolument faire acheter aux Sœurs leur vieux couvent délabré et en ruines ; et, comme le curé est l'aviseur financier des Sœurs, il insiste pour imposer l'achat de cette propriété.

Voici la façon dont le curé de St-Henri s'est exprimé devant une assemblée des contribuables.

Nous empruntons ce rapport à la *Presse* :

M, le curé Décary prend ensuite la parole et reproche à la commission des écoles de l'avoir ignoré lors de la construction du collège de Ste-Elizabeth, et il ne veut pas que la chose se répète une deuxième fois. Il est curé de la paroisse et, dans l'intérêt des citoyens, il doit s'occuper de cette question ; c'est son devoir, et il veut le remplir. Il dit que la proposition de M. Guay d'accorder \$225 par année aux Sœurs de Ste-Anne par institutrice qu'elles fourniront, en